



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPLP EXTERNE

Section : Génie civil

Option : construction et réalisation des ouvrages

Rapport de jury présenté par :

Madame Sandrine MYKAJ – Inspectrice de l'Éducation Nationale

Enseignement technique

Sciences et techniques industrielles

Secrétaire générale du jury

SOMMAIRE

1)	AVANT-PROPOS	4
2)	STATISTIQUES GENERALES.....	4
3)	ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE	5
	<i>a) Épreuve écrite disciplinaire</i>	<i>5</i>
	<i>b) Épreuve écrite disciplinaire appliquée</i>	<i>6</i>
4)	ÉPREUVES D'ADMISSION.....	7
	<i>a) Épreuve 1 : Épreuve d'entretien</i>	<i>7</i>
	<i>b) Épreuve 2 : Épreuve de leçon</i>	<i>8</i>
5)	CONCLUSION	13

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité
des présidents de jury**

1) Avant-propos

L'ensemble des membres du jury se joint au directoire pour remercier vivement le lycée professionnel Arago de Reims pour l'accueil du concours CAPLP externe Génie civil Construction et Réalisation des Ouvrages – session 2025.

2) Statistiques générales

Nombre de postes	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre de candidats admis	Moyenne obtenue par le premier candidat admis sur 20	Moyenne obtenue par le dernier candidat admis sur 20
16	18	13	9	16,8	10

3) Épreuves d'admissibilité

a) ÉPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE

Description et objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable, à partir de l'exploitation d'un dossier technique remis par le jury, de mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de la section et option du concours.

- ↪ L'ÉPREUVE EST NOTÉE SUR 20.
- ↪ DURÉE TOTALE DE L'ÉPREUVE : 5 HEURES
- ↪ COEFFICIENT 2

Une note globale égale ou inférieure à 5/20 est éliminatoire

Les membres du jury conseillent aux futur(e)s candidats :

- de lire le sujet dans l'intégralité afin de pouvoir identifier les parties pour lesquelles ils se sentent le plus à l'aise (les différentes études proposées sont indépendantes) ;
- de prendre le temps de rédiger des réponses détaillées ;

- de persévérer dans la recherche de solutions posées aux questions, toute ébauche de réponse peut être prise en compte ;
- d'actualiser leurs connaissances dans l'ensemble des domaines relatifs au génie civil. Des lectures d'ouvrages de type "Précis de chantier", "MEMOTECH génie civil", "Guide pratique des VRD" ou équivalents sont préconisées ;
- de s'être informé(e)s des principes de réalisations des ouvrages élémentaires ainsi que leurs modes opératoires. On retrouve ces informations notamment à partir des travaux menés par l'Agence Qualité Construction (qualiteconstruction.com) ;
- prendre connaissance des sujets de l'épreuve d'analyse technique des sessions précédentes disponibles à partir du lien ci-après : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid152349/sujets-rapports-des-jurys-caplp-2020.html>;

Il est également à conseiller d'être rigoureux dans la rédaction des calculs, l'emploi des unités fondamentales de mesure et de s'assurer de la vraisemblance des résultats et de prendre un soin particulier à la réalisation des dessins techniques et leur représentation normalisée.

b) EPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE APPLIQUEE

Description et objectifs de l'épreuve

L'épreuve porte sur la conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique. Le thème de la séquence propre à chaque option est proposé par le jury. Le dossier technique fourni au candidat, caractéristique de la section et option du concours, comporte les éléments nécessaires à l'étude. L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

→ *L'EPREUVE EST NOTEE SUR 20.*

→ *DUREE TOTALE DE L'EPREUVE : 5 HEURES*

→ *COEFFICIENT 2*

Une note globale égale ou inférieure à 5/20 est éliminatoire

Les membres du jury conseillent aux futur(e)s candidats :

- de se projeter davantage dans les missions de l'enseignant ;
- d'exploiter l'intégralité des documents pédagogiques et techniques (DP & DT) fournis dans le sujet pour étayer les réponses ;
- de prendre connaissance des différentes modalités pédagogiques permettant la préparation et la rédaction d'une progression pédagogique, d'une séquence, d'une séance ou d'une évaluation ;
- de s'appuyer sur les référentiels de formation concernés par ce concours pour justifier vos réponses ;
- de prendre le temps nécessaire à la lecture du sujet afin de bien comprendre les consignes ;
- de structurer sa copie et de présenter sa production de la façon la plus claire possible en utilisant au mieux la copie (portrait/paysage) ;
- de préciser les informations transmises aux apprenants de façon écrite ou verbale, d'utiliser des schémas ou croquis afin de faciliter la compréhension des élèves ;
- d'utiliser tous les moyens mis à disposition du candidat permettant de rendre le plus clair possible les productions (utiliser des couleurs, surligner les informations importantes, ...) ;
- de porter une attention toute particulière à la qualité rédactionnelle des écrits (syntaxe, règles d'orthographe, etc.).

4) Épreuves d'admission

a) ÉPREUVE 1 : ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Description et objectifs de l'épreuve

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie de quinze minutes débutant par une présentation, de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve dure vingt minutes. Elle doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.);
 - faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.
- ➔ *L'ÉPREUVE EST NOTÉE SUR 20.*
- ➔ *DURÉE DE L'ÉPREUVE : 35 MINUTES.*
- ➔ *COEFFICIENT 3*

Les membres du jury conseillent aux futur(e)s candidats :

- de mettre à profit les 5 mn de présentation personnelle pour valoriser notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger ;
- de détailler davantage la FIR et d'exprimer clairement le lien entre leur parcours et leur désir d'enseigner ;
- de se rapprocher d'un établissement scolaire afin notamment de mieux appréhender les fonctions et rôles des différents personnels, les acronymes employés dans l'éducation nationale, les différents types d'établissement ;
- de s'approprier et appréhender avec réalisme la mise en situation professionnelle proposée en la décrivant et la reformulant ;
- de connaître les principes et les valeurs de la république, savoir les identifier dans une mise en situation professionnelle donnée et s'appuyer sur ceux-ci dans l'argumentation développée ;
- d'être vigilant sur les éléments de langage employés et ne pas recourir ainsi au registre familial ;
- de ne pas faire d'une règle mise en œuvre dans un établissement, au regard d'un contexte donné, une généralité ;
- de préparer cette épreuve à partir des ressources disponibles à partir du lien suivant : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html> ;

b) ÉPREUVE 2 : ÉPREUVE DE LEÇON

Description et objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury. L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements professionnels pour un niveau donné.

→ *L'ÉPREUVE EST NOTÉE SUR 20 :*

- 10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques
- 10 points à la partie liée à la soutenance.

→ *DURÉE DES TRAVAUX PRATIQUES ENCADRÉS : 4 HEURES*

→ *DURÉE DE LA PRÉPARATION DE LA SÉANCE : 1 HEURE;*

→ *DURÉE DE LA PRÉSENTATION : 30 MINUTES MAXIMUM*

→ *DURÉE DE L'ENTRETIEN : 30 MINUTES MAXIMUM*

→ *COEFFICIENT 5*

Les mises en situation professionnelle proposées aux candidats pourront être de type :

→ *poteau béton : mise en place de coffrage, etc.* → *pose d'éléments préfabriqués* → *voile béton armé : réglage de banche, coffrage manu portable, mise en place d'un mannequin, etc.* → *coffrage escalier : tracé, mise en œuvre du coffrage, etc.*

→ *maçonnerie : réalisation, pose de tout type d'ouvrage en maçonnerie y compris en matériaux bio et géo sourcés ;*

→ *réalisation de planchers : poutrelles entrevous, dalle pleine, dispositifs d'étalement provisoire, etc.*

→ *implantation planimétrique et altimétrique : report de niveau (altimétrie avec utilisation d'un niveau de chantier), etc.*

→ *VRD : appareillage et pose de bordures, réseaux gravitaires (assainissement, EP), réseaux et adduction d'eau potable, pavage, etc.*

→ *laboratoire : contrôle sur béton frais (cône d'Abrams)*

→ *génie civil : coffrage d'éléments d'ouvrages d'art.*

Les 4 heures sont décomposées en 3 parties :

Partie A (30 minutes) : mise en œuvre des gestes élémentaires (maçonnerie, enduit, etc.) ;

Partie B (15 minutes) : exploitation de la maquette numérique ;

Partie C (3h15) : mise en œuvre des gestes spécifiques.

Les membres du jury conseillent aux futur(e)s candidats :

Lors des travaux pratiques encadrés :



- de porter les Équipements de Protection Individuelle décrits sur la convocation : vêtements de travail (haut et bas) couvrants, chaussures, gants, casque de sécurité et antibruit, lunettes de protection, masque anti-poussière. Pour rappel, un vêtement de travail assure la protection de la personne face à un risque lié à son activité professionnelle.
- de respecter les conditions de circulation au sein du plateau technique, d'exécuter chaque tâche professionnelle demandée en appliquant et en faisant appliquer aux personnes en charge

d'apporter une aide physique, les règles de sécurité durant la totalité des 4 heures ;

- d'avoir une attitude respectueuse et bienveillante auprès des personnes chargées d'apporter une aide lors des travaux pratiques et de veiller à leur sécurité ;
- de bien prendre connaissance des documents (techniques et pédagogiques) annexes fournis avec les sujets ;
- de se familiariser avec les notices techniques des fabricants de coffrage afin de s'adapter plus facilement aux matériels utilisés pour la mise en œuvre de l'épreuve de leçon ;
- d'apporter le matériel (crayon de papier, gomme, crayon de maçon, feutres fins, règle plate, crayons pour mise en couleur, équerre, mètre à ruban 5 mètres, calculatrice) précisé dans la convocation ;
- d'approfondir les connaissances et compétences dans les deux domaines d'intervention, le secteur du gros-œuvre et des travaux publics ;
- d'investir l'exploitation de maquettes numériques BIM. Il est à noter un grand nombre de candidats ayant rencontré des difficultés sur l'exploitation de la maquette numérique (recherche d'informations). Il est nécessaire en amont de l'épreuve de se familiariser avec l'environnement d'une visionneuse BIM (arborescence, outils de mesures, etc.).

Exemple : https://eduscol.education.fr/sti/ressources_pedagogiques/recherche-dinformation-depuis-ifc-avec-evebim

Lors du temps de préparation :

- d'optimiser le temps de préparation. En effet, différents logiciels sont mis à disposition afin de permettre aux candidats de formaliser une présentation numérique pour le temps d'entretien avec le jury. Il est à recommander aux futurs candidats de s'entraîner à élaborer un diaporama à partir de logiciels de type Powerpoint ;

Lors du temps de l'entretien avec le jury :

- de débiter l'exposé par une présentation rapide de son parcours professionnel et présenter ensuite l'exploitation pédagogique liée aux travaux pratiques encadrés ;
- de bien écouter les questions formulées par le jury. Il est incontournable que les futurs candidats se soient familiarisés en amont des épreuves avec les référentiels de formation BAC PRO "Technicien du bâtiment : Organisation et Réalisation du Gros-Œuvre" et BAC PRO "Travaux publics" et se soient informés notamment sur les enjeux de la voie professionnelle ainsi que les outils et ressources qui accompagnent sa mise en œuvre.

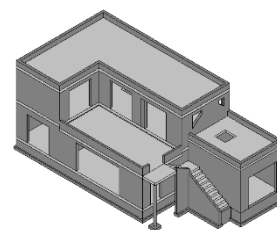
EXEMPLE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Ouvrage support :

→ **Dossier : Maison individuelle**

→ Phase de projet : Réalisation d'un mur en maçonnerie

→ Lot : Gros œuvre – Maçonnerie de BBM



Partie C : Travaux Pratiques

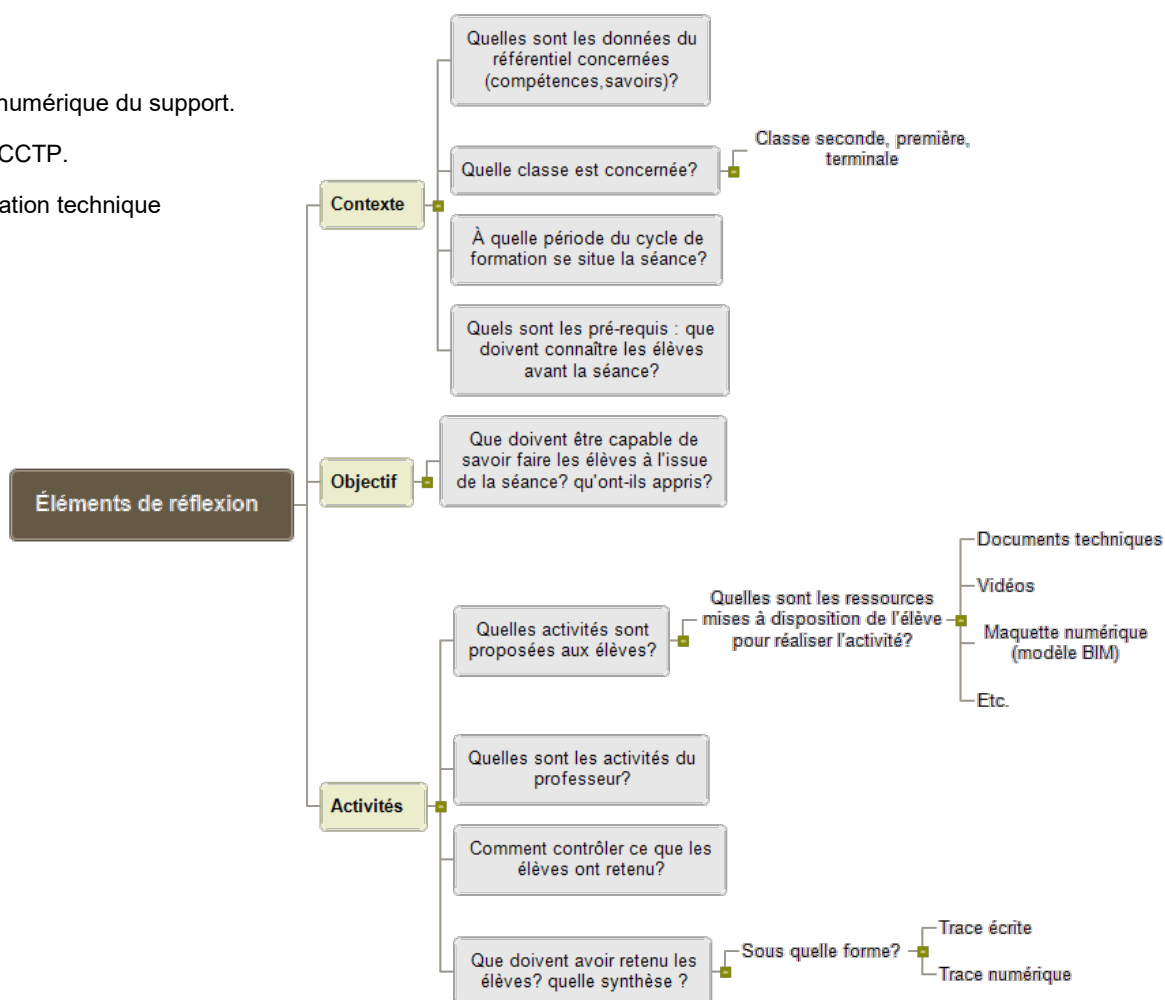
- ✓ Implanter une partie d'ouvrage.
- ✓ Réaliser des ouvrages en maçonnerie.
- ✓ Réaliser des finitions et poser des éléments préfabriqués.

Activités menées sur le plateau technique :

- ✓ À partir du dossier technique, et avec le matériel disponible dans l'atelier, mettre en œuvre une partie du mur de la terrasse comportant la réalisation de trois assises de BBM 500 x 150 x 200.
- ✓ La hauteur des assises doit correspondre aux assises de la partie existante.
- ✓ Sur le mur en maçonnerie existant, poser les couvertines en effectuant les différentes coupes.
- ✓ Sur le mur que vous avez maçonné, préparer les coupes pour la pose des couvertines d'angle.

Ressources :

- Maquette numérique du support.
- Extrait du CCTP.
- Documentation technique
- Plans.



Partie C : Travaux Pratiques

Mettre en œuvre les moyens collectifs et individuels de protection.

Poser des éléments préfabriqués.

Choisir des matériels, matériaux et outillages.

Travail à l'atelier :

Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment regroupant des salles de sport.

Cette étude porte essentiellement sur la mise en place de marches préfabriquées de l'escalier extérieur du bâtiment annexe.

À partir du dossier technique, et avec le matériel disponible dans l'atelier, l'étude concerne la mise en place des marches préfabriquées.



Phase 1 :

- Identifier les points de levage.
- Définir les moyens de maintien provisoire des marches lors de la pose.
- Matérialiser l'axe de l'emmarchement par rapport au point A du plan de la marche qui est de 600 mm.

Phase 2 :

- Implanter l'escalier.
- Contrôler l'épaisseur de chacune des marches préfabriquées.
- Tracer les repères nécessaires aux réglages.
- Régler le calage de chaque marche préfabriquée conformément au plan.
- Mettre en place les 6 premières marches.

Phase 3 :

Effectuer un essai d'affaissement au cône d'ABRAMS afin de vérifier que le béton fourni est conforme à votre commande. Cette commande sera passée par vos soins auprès d'un membre du jury au moins 15 minutes avant votre essai.

5) Conclusion

La préparation au Concours CAPLP externe Génie civil option construction et réalisation des ouvrages doit être effective et la prestation ne peut être improvisée.

Le jury conseille vivement aux futurs candidats de s'appuyer sur les conseils donnés dans le présent document pour la préparation au concours, et de se rapprocher des établissements scolaires.

Cette préparation sera enrichie notamment par l'ensemble des informations et ressources disponibles à partir des liens définis ci-après :

- <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/> ;
- <https://eduscol.education.fr/> ;
- <https://eduscol.education.fr/2224/reforme-des-lycees-professionnels>

Le référentiel de compétences des métiers de l'éducation et du professorat (BOEN n°30 du 25 juillet 2013) qui décrit les compétences attendues d'un futur enseignant complétera la préparation.

Les membres du jury de la session 2025 et le directoire félicitent les candidats admis au concours CAPLP externe Génie civil construction et réalisation des ouvrages et encouragent les futurs candidats de la session 2026.